

Section 3.—Finances provinciales*

Sous-section 1.—Recettes et dépenses provinciales

Dans l'ensemble la période de guerre a été une période de prospérité sans précédent pour les provinces. Durant les cinq années de 1940-44†, les recettes nettes ordinaires et au compte-capital ont augmenté de près de \$114,000,000 et ont atteint une cime de \$375,137,000. En 1942 et 1943 le revenu net de chacune des provinces excède le montant global de ses dépenses ordinaires et au compte-capital et le surplus global net pour ces deux années s'établit à plus de \$100,000,000. De nouveau en 1944 les revenus nets excèdent les dépenses totales par plus de \$25,000,000, bien que trois provinces n'accusent pas de surplus. Ces surplus considérables ne sont que partiellement attribuables à l'augmentation sensible des recettes. Alors que les dépenses au compte-capital ont considérablement diminué en 1943, elles augmentent d'environ \$10,000,000 en 1944 comparativement à l'année précédente. Le niveau élevé de l'emploi durant la période de guerre a fait décliner de plus de \$30,000,000 le coût des secours directs. L'amélioration des finances provinciales se reflète dans une diminution de \$84,960,000 (4 p.c.) du passif direct brut de 1940 à 1944.

Environ 71 p.c. de l'augmentation du revenu depuis 1939 s'est produite au cours des deux premières années de guerre, 1940 et 1941. Au début, l'accélération de l'activité économique, ajoutée à quelques impôts nouveaux ou plus lourds‡, a augmenté les recettes provinciales. Dans la suite, la loi de 1942 sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces et, plus récemment, la garantie par le Dominion des profits provinciaux sur la vente des boissons alcooliques§ ont stabilisé une grande partie des recettes provinciales à ces niveaux plus élevés. Sous l'empire de la loi sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces, chacune des provinces s'engage à céder les domaines d'imposition sur le revenu personnel et sur les corporations, pour la durée de la guerre et, ensuite, pendant une certaine période de rajustement, en échange d'une subvention calculée d'après: (a) le montant ainsi prélevé durant l'année financière expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940; ou (b) le coût du service de la dette nette payé, moins les revenus tirés des droits successoraux, durant la même période. En vertu de ces accords, et grâce au revenu provincial découlant des taxes sur l'essence garanti par une autre disposition de la même loi, le Dominion est devenu la principale source de revenu provincial—fait parfaitement illustré par le déplacement des sources du revenu provincial, tel qu'indiqué au tableau 28.

La structure du revenu provincial n'a subi aucun changement fondamental au cours des années financières expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1944. Le revenu provenant de la régie des boissons alcooliques, qui ne le cède en importance qu'aux subventions en vertu des accords fiscaux, a augmenté de 8.4 p.c. et atteint la nouvelle cime de \$70,426,000, plus du double du revenu de 1939; il y a des augmentations dans toutes les provinces. La taxe d'enseignement de la Saskatchewan a fait augmenter le revenu en 1944 et, de nouveau, a surpassé les dépenses totales pour l'éducation dans cette province.

* Révisé sous la direction de J. H. Lowther, chef de la Branche de la Statistique des Finances Publiques, Bureau Fédéral de la Statistique. Pour plus de détails statistiques, voir "Statistiques financières des gouvernements provinciaux du Canada", Bureau Fédéral de la Statistique.

† Il est question des années financières expirant à la date la plus rapprochée du 31 décembre de l'année mentionnée.

‡ Les plus profitables de ces taxes sont la taxe imposée par le Québec sur les ventes de détail en 1940 et l'impôt additionnel de 2 p.c. sur les bénéfices des corporations imposé par l'Ontario à la suite du discours du budget en 1939.

§ Discours du budget, 2 mars 1943.